

PREMIER MINISTRE, CHEF  
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail \* Démocratie \* Paix

**D**ECRET n° 83/091 du 2/2/1983

Portant nomination de Monsieur BOUKINDOU Joseph en qualité de Directeur Régional des Eaux et Forêts du POOL.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi N°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article n°47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u le Décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n°82/213 du 27 Février 1982 portant attribution et organisation du Ministère des Eaux et Forêts ;

(/u le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 susvisé ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur BOUKINDOU Joseph, Ingénieur des Eaux et Forêts, est nommé Directeur Régional des Eaux et Forêts du POOL.

ARTICLE 2. - L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par la réglementation en vigueur ;

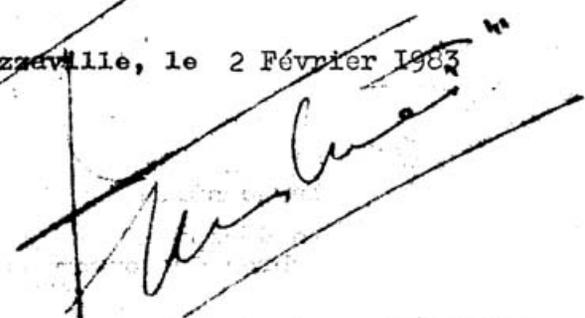
ARTICLE 3. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent Décret.

.../...

ARTICLE 4. - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 2 Février 1983

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF  
DU GOUVERNEMENT,



COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Eaux et Forêts,

Le Ministre des Finances,

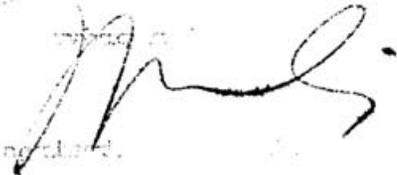


Henri DJOMBO.



Itihi OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIONA.

